

Procès du Carlton : la belle défense

le 20 février 2015

AVOCAT

EUROPÉEN ET INTERNATIONAL | Pénal

PÉNAL | Enquête | Instruction | Jugement

Les plaidoires de la défense continuent au procès du Carlton, à Lille. Quatorze prévenus sont renvoyés devant le tribunal correctionnel notamment pour proxénétisme aggravé.

Il y a 60 000 avocats en France. Chacun d'une espèce différente. Hier, ils étaient sept à plaider pour quatre prévenus. Tous ont néanmoins fini d'achever le peu qu'il restait de l'instruction faite dans ce dossier, tous ont fait valoir le caractère extraordinaire d'une affaire qui, sans la présence de DSK, n'aurait pas vu le jour. Dans ces conditions, si le procureur de la République a requis la relaxe pour l'ancien dirigeant du FMI, pourquoi ne l'a-t-il pas fait pour les autres ?

D'abord, l'orfèvre. C'est Olivier **Bluche**, l'avocat du commissaire divisionnaire Jean-Christophe Lagarde, soupçonné d'avoir mis en relation des prostituées avec DSK, qui a ouvert l'audience lilloise. L'avocat parisien est l'homme de la cote, l'homme des PV. Rien n'est dit au dépourvu. Pendant une heure et 45 minutes, il cite, à plus soif, les contradictions, les « témoignages erronés » contenus dans les 37 tomes de l'instruction faite « à charge ». « Vous ne trouverez pas un acte à décharge » dans tout cela. « Jean-Christophe Lagarde a été placé en garde à vue le 18 octobre 2011, il a été déféré, placé sous contrôle judiciaire, on lui a demandé de quitter la région Nord Pas-de-Calais, il a été suspendu administrativement pendant quatre mois... et il n'y a eu qu'une seule audition. Une seule audition sur toute la durée de l'instruction ». L'ancien secrétaire de la Conférence aime la procédure. C'est lui qui a déposé une requête en nullité à l'ouverture du procès pour dénoncer les origines troubles de l'enquête (V. Dalloz actualité, 11 février 2015, obs. M. Babonneau), violant, selon lui, le principe du procès équitable. « Alors, c'est vrai que nous avons fait de la procédure, beaucoup, mais ça n'a jamais été fait pour indisposer. La procédure, a-t-il dit hier, quand on est la défense, que la porte du cabinet du juge d'instruction est fermée, c'est le seul et unique moyen d'y entrer. Déposer un acte, ça provoque la discussion ». Alors, il égrène et il assène. « Dans cette débauche d'enquêtes, de filatures, de fadettes, vous ne trouverez rien concernant M. Lagarde. On a voulu le présenter comme un membre important du dispositif. Pourquoi ne le retrouve-t-on pas dans les écoutes, pourquoi n'y a-t-il pas de SMS compromettants ? Il y avait la rumeur à l'étage de l'instruction qui disait 'c'est le plus important du réseau'... la belle affaire. Car ce dossier a été instruit par détestation de ce qu'ils étaient, ces messieurs, des francs-maçons, des hommes avec leurs opinions politiques, avec leurs pratiques sexuelles ». Nous voilà donc avec « une instruction fondée sur le doute, ce qui est une singulière manière d'instruire. Dans les PV, on peut y lire 'avait-il les moyens de se douter', 'aurait-il dû s'interroger', 'pensez-vous qu'il savait'... mais qu'est-ce que c'est que cette manière d'instruire sur des hypothèses, des divinations, des suggestions ? ». Jean-Christophe Lagarde est policier, une « qualité qui a pesé »... la déontologie. « A-t-on si peu de choses à lui reprocher sous l'angle pénal qu'il faille l'entreprendre sous l'angle déontologique. On ne lui pardonne pas de s'être mis dans ce guêpier ». Olivier **Bluche** démonte aussi les témoignages des prostituées – comme l'ont fait avant lui les avocats de DSK -, il reprend les articles du code pénal. Rien ne cadre, selon lui. « Ces PV sont inexploitable ». Conclure. « Fallait-il véritablement pénaliser tout cela ? Et si tout ceci n'était qu'une 'récréation' comme l'a dit DSK ? Et si tout cela n'était qu'une énorme fête avec tout ce que cela comporte d'excès, d'insouciance, d'inconscience ? La vie est trop courte pour être petite. Après tout, on a le droit de lâcher prise lorsqu'on est flic (...) Il n'a pas commis de délit ». Demande de relaxe.

David Roquet était le directeur de la société Matériaux enrobés du Nord, filiale de la société Eiffage. Il aurait organisé les soirées pour DSK, devenu son ami, dans un but de lobbying auprès de celui qui devait se présenter à la présidentielle. Il aura aussi fait passer en notes de frais les bacchanales du « groupe d'amis ». Il a trois avocats lillois. Éric Dupond-Moretti, son associé Stefan Squillaci et sa collaboratrice Alice Cohen-Sabban. Elle, c'est la colère héroïque et tranchante, camouflée sous la voix douce de celle qui lirait une lettre à haute voix. « Je ne vous parlerai pas de Sardanapale [référence à la plaidoire d'Emmanuel Daoud, partie civile, ndlr], de dîners mondains – je n'y participe pas -, je ne vous parlerai pas du Minotaure dont la représentation m'est étrangère, je vais parler de ce que je sais, du dossier, de David ». Dévoré d'ambition ou « petit manipulateur », David Rouquet a croisé, un jour, le chemin de DSK. Doit-on lui reprocher d'avoir voulu suivre le chemin de celui qui « allait écrire une page de l'histoire ? Comment lui en vouloir ? Aujourd'hui, DSK fascine encore. Il suffit de voir que la Chancellerie a donné 90 000€ pour ce procès, que la circulation a été bloquée, que les parkings ont été vidés... On va nous faire croire que ça n'avait

aucun intérêt pour David de connaître DSK ? ». Et la société Eiffage, qui s'est portée partie civile parce que mécontente de voir que, dans la presse, il était écrit que le groupe de BTP « a payé des putes »... Les notes de frais, « personne n'y a vu rien à redire. On l'a remboursé ! (...) Eiffage leur paie tout. C'est un système global et tout le monde y participe. (...) Le fait de rencontrer DSK, potentiel président de la République, ça pouvait valoir le coup, pas pour vendre quelque chose, mais pour un potentiel renvoi d'ascenseur ». Alice Cohen-Sabban dénonce l'hypocrisie mais elle dénonce aussi les failles de l'instruction, la violation de son secret, les « belles déclarations d'intention du parquet », la « réécriture de l'histoire » par les prostituées interrogées, comme l'a fait la veille Frédérique Baulieu. Voilà, elle a terminé. « Il n'est plus temps de sauver le dossier Carlton ».

Et puis, il y a eu Jérôme Pianezza, René Despieghleare - ancien bâtonnier -, Philippe Dehapiot, Marc Pantaloni. La belle défense.

Le « procès normatif », selon Éric Dupond-Moretti

Éric Dupond-Moretti, avocat de David Roquet, a la parole colossale. Ce procès, « c'est la montagne qui accouche d'une souris judiciaire (...) C'est presque un film de Claude Sautet, Dominique, David, Emmanuel et les autres... une virée canaille vouée à la damnation (...) Est arrivé un premier juge d'instruction, puis un deuxième et ça ne suffisait pas, un troisième. Ils ont dit qu'ils allaient tout révolutionner, ils ont érigé la grand messe, le nouveau temple (...) On connaissait le procès du deuil – une vaste escroquerie – on a eu le procès normatif dans lequel le juge dit ce qu'est le sexe normal (...) Ah oui, on va voir les culs bénis, les petites bites... on va s'en délecter. Et ces types, qu'est-ce qu'ils ont fait ? Si DSK n'est pas dans le dossier, il n'y a pas de dossier. Tout le monde le sait. M. le procureur, vous avez mis vos distances – c'est rare – mais tout de même, vous avez œuvré à la criminalisation de ce dossier. Non seulement c'était l'orgie permanente, la barbabrie sexuelle mais en plus, c'était criminel. Vous l'avez fait pour le confort. (...) Le droit n'avait plus aucune importance et la défense est devenue interdite (...) Dans cette défense totalement interdite, où il a été fait interdiction de répondre à la presse, on a fait de ces femmes des victimes absolues. Tout le monde est contre la prostitution, tout le monde est contre le cancer du poumon, quand on a dit ça, on n'a rien dit. (...) C'est un dossier avec un salop en chef et puis tous les autres, ses valets de luxure (...) La justice, c'est d'avoir la signature de ceux qui la rendent. On savait qu'il y avait des choses qui ne marchaient pas, que les gens étaient devenus fous. (...) C'est la première fois en France qu'on criminalise le client. Le type qui va chercher une fille, qui participe à des ébats avec plusieurs hommes et femmes, est-ce que c'est de l'aide, de l'assistance à la prostitution ou est-ce simplement l'organisation des modalités de la prestation sexuelle ? On a dit qu'il y avait un avant-après Carlton. Je préfère l'avant »

par Marine Babonneau